

Mode d'attribution des récompenses

Un principe généralement admis en matière de récompense est qu'une maison ne peut déchoir, c'est-à-dire que si antérieurement elle a déjà obtenu une médaille d'argent, elle aura au moins encore une médaille d'argent.

Ce principe est absolument erroné ; une exposition sérieuse ne devrait pas tenir compte des antécédents. Seulement, dans ces conditions, il n'y aurait plus d'exposants. Les entrepreneurs d'expositions le savent parfaitement et ils appliquent le principe de la progression pour entretenir la clientèle qui, en montant les divers échelons progressivement, assure une participation périodique rémunératrice.

Un exemple pour préciser :

Un objet fabriqué obtint, il y a quinze ans, une médaille de bronze.

Le même objet, présenté à une exposition ultérieure, obtient une médaille d'argent.

Enfin, dans une récente exposition, médaille d'or, puis encore rappel de médaille d'or.

Il s'agit d'une industrie qui a, dans cette période, fait des progrès considérables, et nous voyons l'objet récompensé franchir, *proprio motu*, les étapes plus élevées. Chaque fois qu'il a été présenté, il a été entouré des diplômes antérieurs. C'est élémentaire.

De la nécessité de récompenser certains exposants

Supposons une industrie occupant un certain nombre d'ouvriers. Si cette industrie expose, elle s'entourera d'abord de toutes les garanties possibles de non-déchéance, et d'un autre côté le jury se trouve en face de ce problème social : diminuer la récompense du produit c'est peut-être porter à cette industrie un coup dont la répercussion fatale retomberait sur les ouvriers qu'elle emploie. Il n'osera s'y résoudre.

De la concurrence légitime au moyen des récompenses

Il est aussi incontestable qu'une haute récompense accordée à une petite industrie peut aider et favoriser l'essor de celle-ci. C'est une concurrence possible qui va peut-être se créer par ce seul moyen, mais à notre époque où l'accaparement industriel et commercial cherche à écraser le petit commerce et la petite industrie, la petite maison qui ose se présenter devant ses puissants examinateurs est plutôt en mauvaise posture, car l'import-

tance d'une industrie est un facteur considérable dans l'attribution des récompenses.

Cette crainte de la concurrence immédiate s'est manifestée à l'Exposition de 1900, où, sur trois grands prix accordés à une industrie importante de notre pays, ces trois grands prix ont été attribués à des maisons étrangères, de concurrence extérieure.

Membre du jury

Membre du jury, voilà le titre envié, le bâton de maréchal : hors concours ! Eh bien, j'étonnerai peut-être un grand nombre, mais je prouverais, sans difficultés, que ce titre ambitionné est quelquefois attribué avec une désinvolture telle qu'une maison dont les produits n'étaient même pas susceptibles d'être examinés ni récompensés, a pu obtenir — à Nancy — la mention « Hors Concours » qu'elle étale sur ses produits depuis cette époque !

Il n'y a pas lieu d'examiner ici le moyen par lequel ce tour de force a été accompli ; il suffit de le signaler.

A Nancy

L'article 23 du règlement dit : Les produits seront exposés sous le nom du signataire de la demande d'admission.

La récompense sera sans doute attribuée également au dit signataire — il ne peut en être autrement.

Exposition industrielle. — Le commerce

Tous les documents initiaux qui parlent de l'organisation de l'Exposition, jusques et y compris la formation du Syndicat de garantie, appellent l'Exposition « industrielle ».

Le règlement général dit : Sciences, Arts, Industrie, Agriculture. Les affiches de l'Exposition, seules, ajoutent : « Commerce ».

C'est un point important à préciser de savoir si le commerce, c'est-à-dire l'intermédiaire, peut exposer les produits qu'il achète (et dans le cas particulier il exposera des produits de choix, des marques renommées), ou si l'Exposition ne comprendra que les produits immédiats du fabricant, de l'industrie ou de l'agriculture, sous le nom du producteur.

L'Exposition de Toulouse, qui va s'ouvrir cette année, a prévu le commerce et l'industrie, et par suite établi deux catégories de récompenses. A Nancy, comme cette distinction n'existe pas, on peut admettre que l'Exposition est purement industrielle. S'il en est autrement, la Municipalité, aujourd'hui grande organisatrice, doit s'expliquer sur les causes d'un revirement dont les affiches seules ont fait mention. »

L'ART LORRAIN ET L'EXPOSITION

Un journal de Paris a publié une assez longue chronique sur l'Exposition de Nancy, chronique sur l'art lorrain, où se trouvent — à côté d'inévitables erreurs historiques — d'intéressants points de vue.

L'auteur parle des corporations de Pont-à-Mousson (?) et met René II au *xviii*^e siècle, disant qu'il fit construire, « après 1572 des basiliques somptueuses à Nancy » (?).

A part ces petits détails, l'ensemble de l'article est de lecture agréable.

Nos lecteurs en jugeront par ces extraits :

« L'Exposition qui se prépare à Nancy pour 1909, sera sans doute, pour nombre de ses visiteurs, une véritable révélation, en ce sens qu'elle leur apprendra à connaître et à admirer l'art lorrain que l'on ne soupçonne pas toujours même quand on se

trouve en présence de ses chefs-d'œuvre purement esthétiques ou de ses produits industriels.

Cette Exposition de Nancy en 1909 nous montrera, en effet, ses sections d'art, qui résumeront à merveille, toute la finesse, toute l'ingéniosité, toute la passion de beauté qui furent depuis des centaines d'années l'apanage des populations de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse.

Les verreries délicates aux reflets magnifiques, les mobiliers aux formes précieuses, les poteries à la rudesse charmante évoquent les chefs-d'œuvre que prodiguaient au moyen âge les corporations.

L'art lorrain n'a jamais aimé le colossal ni l'extraordinaire ; il est fait de douceur, de modération, d'harmonie. Il correspond exactement à l'aspect du pays qui fut son berceau. Les montagnes

n'y sont pas hautes, mais elles diversifient agréablement le paysage, depuis les ballons arrondis et les pentes gazonnées des Vosges, jusqu'aux escarpements abrupts des côtes de la Meuse et de l'Argonne, vers Stenay et Verdun. Les fleuves n'y sont ni trop larges, ni trop rapides. La Moselotte et la haute Meurthe, roulent en chantant leurs ondes de cristal, où se poursuivent les truites ; la Meuse épand en courbes majestueuses son flot lent.

La population de cette contrée est instruite, de mœurs calmes, sobre et laborieuse, fidèle au souvenir. Depuis qu'elle s'est donnée à la France, elle lui appartient tout entière ; elle pousse la fermeté jusqu'à l'héroïsme ; le culte du devoir chez elle ne connaît point de renégats ; elle l'a porté plus haut encore depuis que la frontière s'est rapprochée et que le territoire a été amputé.

La richesse industrielle de la Lorraine provient surtout de son tissage et de sa métallurgie. C'est par dizaine de milliers qu'on compte les broches autour de Lunéville, d'Épinal et de Mirecourt. Les métiers se multiplient dans toutes les vallées qui descendent de l'arête des Vosges vers Fraize, Laveline, Gérardmer, Saint-Dié. Avant la guerre, le versant alsacien était bien plus actif avec ses grands centres de Munster, de Sainte-Marie-aux-Mines, de Guebwiller — sans même compter Mulhouse, qui était incomparable.

Mais depuis 1871, nombre de filateurs alsaciens ont préféré se soustraire à la tutelle allemande, et ils ont transplanté leur industrie de ce côté de la frontière, où elle a pris une énorme expansion. De même, c'est dans les trente dernières années que les hauts fourneaux de Pompey, de Jarville, de Longwy ont atteint cette puissance de production qui fait du département de Meurthe-et-Moselle l'un des plus gros consommateurs de minerai de fer. Ils livrent la fonte et l'acier par dizaines de millions.

Nancy surtout a bénéficié du progrès économique de la région. Jusqu'au début du dix-huitième siècle, elle n'était qu'une très petite ville, que Metz et Strasbourg distançaient de beaucoup. Aujourd'hui elle est l'une des cités maitresses de la France, et avec ses cent mille âmes, elle apparaît bien comme le chef-lieu

de l'Est. Ses places magnifiques, ses édifices construits avec goût, ses promenades, lui donnent l'aspect d'une capitale. Elle a exercé et exerce toujours une invincible attraction sur les Lorrains annexés qui grossissent sans relâche l'effectif de sa population.

Ses établissements d'enseignement, son université, ses sociétés littéraires et scientifiques, son ardeur manufacturière, lui permettent de rivaliser avec toutes nos autres agglomérations de premier plan.

Aussi, l'exposition qui va s'ouvrir l'an prochain, à Nancy, attestera que notre capitale française de la Lorraine a conservé et qu'elle place toujours très haut le sens de la beauté. Et ce sera, à coup sûr, un cri unanime d'admiration chez ceux qui iront, en 1909, à Nancy, contempler les manifestations esthétiques et industrielles de l'art lorrain, qui a gardé intact son caractère local. »

Le même journal parisien, à la date du 16 mai dernier, a publié un nouvel article, intitulé : *Nancy la Coquette*, où l'auteur, s'est contenté simplement de copier en grande partie la préface d'un *Guide à Nancy* récemment publié par un de nos confrères.

Cet article traite aussi la question des hôtels que nous avons largement développée ici même... et à ce propos, il est étrange de voir combien nombre de nos concitoyens sont encore hypnotisés par la presse parisienne qu'ils s'imaginent supérieure à la presse de province et mieux renseignée.

Les questions nancéiennes n'ont pas besoin d'être traitées par les journaux parisiens qui n'y entendent rien... et puisque nous avons des spécialistes, on n'a qu'à s'adresser à eux.



AUTOUR DES EXPOSITIONS

A l'Exposition d'Electricité de Marseille

Notre excellent confrère, M. Edouard Thiolère, rédacteur en chef de la *Revue industrielle de l'Est*, de passage récemment à Marseille, en a profité pour visiter la nouvelle Exposition d'électricité installée au bout du Prado, dans l'ancien Champ-de-Mars.

Il a rapporté de sa visite — avant de rentrer à Nancy — les impressions suivantes qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs :

« Rien ne saurait peindre avec assez d'expression et avec le coloris voulu les impressions que nous venons d'éprouver en visitant l'Exposition d'électricité de Marseille.

Ayant déjà pas mal voyagé, nous avons pu apprécier le caractère des habitants des pays que nous avons parcourus, mais nous n'aurions jamais pu nous figurer que... l'imagination (pour ne pas employer un autre terme) que l'imagination proverbiale des Marseillais l'était à un point aussi extraordinaire.

Depuis quelques semaines nous étions alléchés par les multiples articles des journaux de la région. Nous avions lu ceux concernant l'inauguration des palais où la fée Electricité resplendissante de lumière régnait en maitresse, et nous croyions, dans notre naïveté, n'avoir jamais assez d'yeux pour tout voir et tout admirer.

Oyez donc, quel fut notre désappointement.

Afin d'avoir quelques heures de bon travail, nous nous levâmes le matin en toute hâte, et nous nous présentâmes au guichet de l'Exposition.

Après avoir montré patte blanche, le droit nous fut octroyé de pénétrer dans l'enceinte de l'Exposition.

D'abord ce qui frappa nos yeux, ce fut de ne rien voir du tout, ou plutôt de constater le grand nombre d'ouvriers installant çà et là, les uns des ampoules électriques, les autres défrichant encore les terrains encombrés de débris informes.

Nous n'étions donc pas encore à l'endroit voulu, et nous nous avançâmes toujours plus en avant, toujours plus aiguillonné par le désir de contempler des merveilles, les dernières conceptions du génie humain.

Hélas ! nouveau désappointement ! En franchissant le seuil du Grand Palais, nous vîmes quoi ?... un hall vierge de toute machine, mais encombré de planches, de pierres, etc.... Un gardien, vêtu d'un superbe uniforme bleu, nous pria de nous retirer, et nous vîmes, à l'extérieur, des plâtriers et des sculpteurs qui travaillaient avec beaucoup de calme et qui se riaient intérieurement des naïfs promeneurs et de leur air déçu.

Car, pour une déception, c'en était une !!

Mais qu'a donc inauguré le ministre ?

N'aurait-il pas été préférable de retarder cette ouverture de six semaines et même de deux mois afin de pouvoir donner aux

visiteurs la satisfaction de contempler une installation terminée. Il est à désirer que cela nous serve d'exemple, et que nous autres, Nancéiens, nous ayons à cœur non seulement de faire œuvre d'art, de faire grand, de faire beau, mais d'être ponctuels, afin de donner aux visiteurs, dès le jour de l'ouverture de l'Exposition de Nancy en 1909, une impression grandiose et dont le souvenir reste plein de charme et d'admiration.

Il faut absolument qu'en 1909, Nancy fasse exception à cette déplorable habitude de retard. Nous sommes d'ailleurs plein de confiance en notre vaillant Directeur général, M. E.-O. Lami, dignement secondé par MM. Chenut, Fayolle et Lami fils, et nous savons qu'il aura l'énergie nécessaire pour que tous les travaux soient achevés, et qu'il sera aidé en cela par les exposants eux-mêmes.

Souhaitons-le vivement et revenons un instant à l'inauguration de l'Exposition de Marseille, le 23 avril 1908, car nous croyons intéressant de publier le discours qui fut prononcé par M. Cordier, Commissaire général, qui, après avoir remercié les personnalités présentes, a rendu un juste hommage aux promoteurs, précisa ensuite le rôle de l'électricité, héroïne de la fête. Il s'exprima en ces termes :

Ne la trouvons-nous pas, en effet, dans toutes les manifestations de la vie. Dans la vie domestique, elle égaie nos demeures de sa belle lumière. On la trouve, aujourd'hui, dans les logis les plus modestes, mieux éclairés que ne l'étaient les salons luxueux du Grand Roi. Elle nous donne la fraîcheur, en été, par les ventilateurs, par la glace qu'elle permet de fabriquer si facilement chez soi ; la chaleur, en hiver, par des appareils de chauffage dont la vulgarisation ne saurait tarder.

Dans la vie commune, elle brille dans nos rues, où elle remplace avantageusement, je ne dirai pas le gaz, son vieil oncle rajeuni par des procédés nouveaux, mais le pétrole ou le schiste, qui savaient si bien fumer au cours des nuits sans lune.

Je ne parle pas des autres, car alors, en général, on n'allumait pas les lanternes.

Elle actionne la pompe qui monte l'eau potable et qui évacue les eaux résiduaires. Le moulin qui, sur la place, extrait l'huile des bonnes olives de Provence ; le pétrin qui, chez le boulanger, fabrique proprement et régulièrement le pain de chaque jour. Elle seule a permis l'organisation des transports en commun qui rendent aux populations de si grands services et dont Marseille nous offre le plus bel exemple.

Dans la vie agricole, elle actionne la machine à battre. Elle permet, par l'arrosage et le drainage, de tirer parti de terrains jusque là sans valeur. Elle se substitue aux muscles pour faire fonctionner les diverses machines de l'exploitation agricole.

Dans la vie commerciale, elle donne le charme et l'élégance aux magasins qu'elle illumine. Elle s'adapte à tous les usages. Elle actionne les ascenseurs ou les escaliers automatiques.

Dans la vie industrielle, elle permet une transformation et une amélioration de l'outillage que l'on n'eût pu soupçonner sans elle.

Elle procure une économie qui permet aux industriels de développer leurs usines ; elle conduit à la suppression de ces transmissions si dangereuses pour les ouvriers.

Elle nous donne, dans de puissantes usines actionnées par les cours d'eau de nos montagnes, le carbure de calcium dont les usages sont si variés, l'aluminium, indispensable pour diverses industries, notamment pour celle essentiellement française de l'automobile ; les alliages ferriques nécessaires pour les outils modernes, ainsi que pour les obus et les cuirassés réclamés par la défense nationale. C'est elle, enfin, qui permet d'arracher à l'air l'azote indispensable à l'agriculture et de lutter, ainsi, contre les produits importés à grands frais de l'étranger.

Photogravure Artistique et Industrielle

ALBERT BARBIER

TELEPHONE 4.91 4, Quai Choiseul, NANCY TELEPHONE 4.91

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Clichés sur Zinc et sur Cuivre

Spécialité de Catalogues illustrés pour l'industrie et le Commerce
RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE, DEVIS — PRIX MODÉRÉS

Dans la vie hygiénique, l'électricité donne les moyens de stériliser l'eau et l'air. Elle permet le diagnostic des maladies ou des blessures internes ; elle apporte aux médecins un moyen thérapeutique puissant.

Dans la vie économique, elle a donné à notre pays le moyen de compenser par la houille blanche, transportée depuis nos montagnes jusqu'aux centres industriels, l'insuffisance de la production de houille noire, qui a ralenti si longtemps le développement de certaines de nos industries.

Dans la vie internationale, elle permet à la guerre et à la marine d'augmenter la puissance de leurs engins. Elle donne, en même temps, par la transmission de la pensée, le moyen de faire battre à l'unisson, au même instant, l'âme des divers peuples, contribuant ainsi, dans une large mesure, à diminuer les malentendus, tout au moins à permettre de les dissiper plus rapidement.

Dans la vie sociale, l'électricité joue déjà un grand rôle. Elle est appelée à en jouer un plus grand encore.

Elle facilite la reconstitution de l'atelier familial, qui correspond si bien aux goûts et au tempérament indépendant du Français.

Elle aide à améliorer et à élever la condition de l'ouvrier, autrefois machine à muscles, aujourd'hui organe intelligent et conscient de lui-même.

Elle contribue ainsi pour une large part à cette transformation sociale à laquelle notre époque est, à son honneur, si profondément attachée.

En facilitant la connaissance des bienfaits que peut rendre l'électricité, en poussant les particuliers, les agriculteurs, les commerçants et les industriels à l'utiliser dans la plus large mesure, l'Exposition des applications de l'électricité aura rendu d'inappréciables services et Marseille aura fait, une fois de plus, œuvre utile au pays et féconde pour la République.

D'autres discours avaient encore été prononcés par MM. Chanut, Maire de la Ville de Marseille ; Mastier, Préfet des Bouches-du-Rhône ; Desbief, Président de la Chambre de Commerce de Marseille.

M. Dubs termina la série des discours par des paroles de toute perfection sur la fée Electricité. Il décrivit avec amour et ingéniosité les bienfaits et les qualités de cette puissance accourue à l'appel de la science, et, avec lui, le sujet décrit participa à la fois du rêve du poète et de la réalité perceptible à l'ingénieur électricien.

Un lunch termina cette matinée, puis un déjeuner intime réunit le haut personnel de l'Exposition aux collaborateurs les plus actifs de celle-ci. Enfin, dans l'après-midi, lorsque le parc fut ouvert au public, environ 20.000 personnes assistèrent à un magnifique concert. »

L'Exposition de Bruxelles en 1910

En avril 1910, s'ouvrira à Bruxelles une Exposition universelle et internationale, dont l'organisation est due à l'initiative privée.

La superficie générale de l'Exposition comprendra à peu près 125 hectares. Devant les nombreuses demandes qui lui sont parvenues de l'étranger, le Comité exécutif, présidé par M. de Mot, sénateur et bourgmestre de la ville de Bruxelles, a décidé la construction de cent mille carrés de halles.

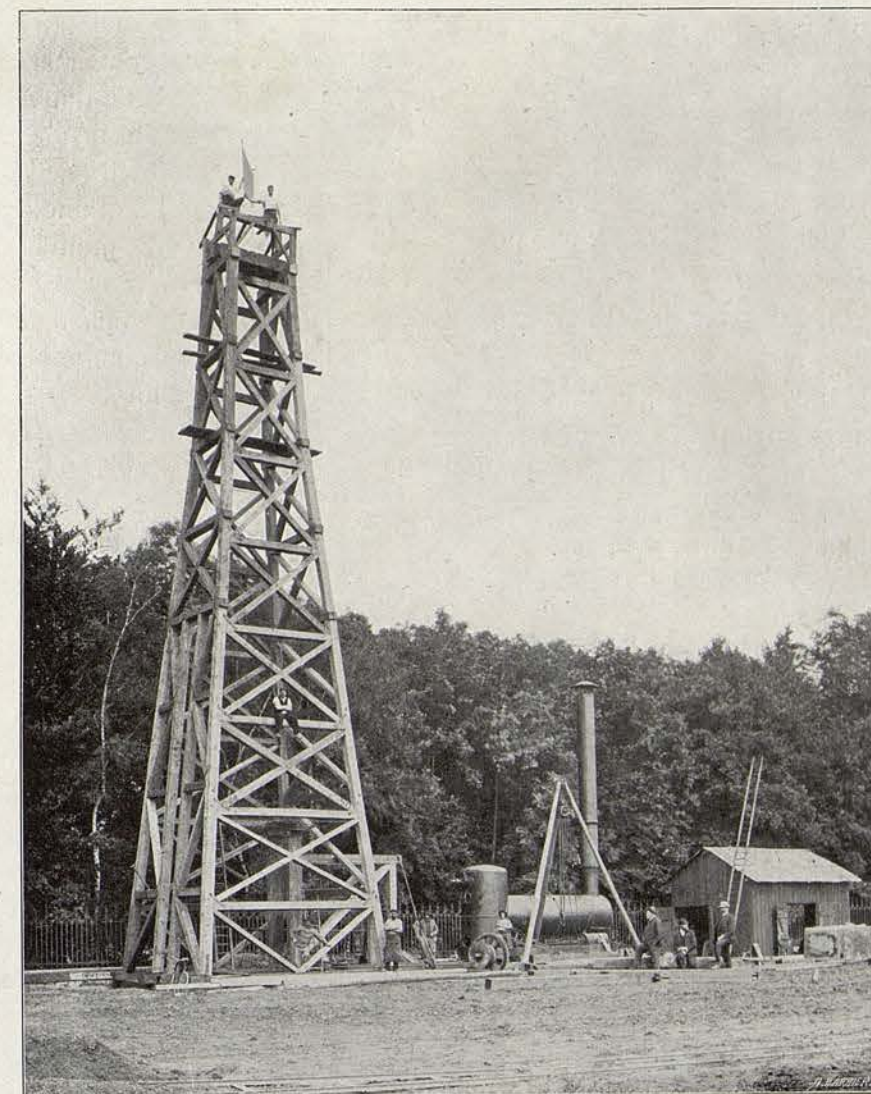
En effet, le Comité français des expositions à l'étranger a annoncé officiellement, à la Compagnie de l'Exposition, la décision prise par son conseil de direction de participer à l'Exposition de Bruxelles. Le Comité italien des expositions a donné la même assurance et le Comité allemand a pris la même décision que ses collègues des autres pays.

L'Administrateur-Gérant : EDOUARD THOMAS

Etablissements Albert Barbier 4, Quai Choiseul, Nancy

MAISON SPÉCIALE DE BLANC
A. BEYCK — L.-Em. VALENTIN, Successeur
9, Rue Saint-Dizier, NANCY
TROUSSEAUX — LAYETTES
BRODERIE A LA MAIN
ATELIER DE DESSINATEUR

L'EXPOSITION DE NANCY EN 1909



Photographie Dufey

Ce cliché représente la tour en bois destinée aux appareils de sondage de MM. Planchin frères, en vue de rechercher, d'après le projet de M. Lanternier, dans le sous-sol du terrain de l'Exposition les eaux minérales et thermales.

La tour du sondage est dressée contre la grille qui sépare le terrain Blandan du parc Sainte-Marie, dans le voisinage de l'avenue de la Garenne.

LA NOUVELLE DIRECTION DE L'EXPOSITION

On connaît les événements qui viennent de se passer à la Direction de l'Exposition. M. Lami, l'ancien directeur-général a donné sa démission, et M. le maire de Nancy a nommé à sa place M. Laffitte, secrétaire-général de la Chambre de Commerce.

Nous allons publier successivement tous les documents officiels de cette affaire, qui a retardé la publication de ce numéro.

L'arrêté Municipal

Voici le texte de l'arrêté municipal qui a motivé la démission de M. Lami :

Le maire de la ville de Nancy,
Vu l'article 7 du règlement général de l'Exposition ;
Arrête :

Article premier. — Il est institué au sein du comité supérieur de l'Exposition une commission permanente chargée plus spécialement de proposer au maire toutes les mesures propres à assurer la bonne organisation de l'Exposition, sa marche et son contrôle.

Article 2. — Les membres de cette commission auront individuellement le pouvoir de se procurer directement auprès des divers services de l'Exposition tous les renseignements dont ils auront besoin. Un local leur sera réservé dans le pavillon d'administration de l'Exposition.

Article 3. — Sont nommés membres de cette commission : MM. Vilgrain, vice-président du comité supérieur ; Villain, membre du comité supérieur ; Guntz, membre du comité supérieur ; Laffitte, membre du comité supérieur.

Article 4. — Des ampliations du présent arrêté seront adressées à chacun des intéressés, ainsi qu'à M. Lami, directeur-général de l'Exposition.

Nancy, le 27 mai 1908.

Le maire : BEAUCHET.

Démission de M. Lami

M. Lami a répondu par la lettre suivante, qu'il adressa à tous les journaux de Nancy :

Exposition Internationale de l'Est de la France
NANCY 1909

DIRECTION GÉNÉRALE

Le 28 mai 1908.

Monsieur le Rédacteur en chef de la *Revue l'Exposition*,

Monsieur et cher Confrère,

J'ai l'honneur de vous adresser la lettre que j'envoie à M. le Maire ce matin :

« Monsieur le Maire,

« Il m'est impossible de continuer mes travaux de l'organisation de l'Exposition dans la situation où me mettrait votre arrêté d'hier. Me soumettre à cet arrêté, avec les dessous qu'il contient, serait une lâcheté de conscience que je ne commettrai pas.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée. »

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Signé : E.-O. LAMI.

A la suite de cette lettre, une polémique s'engagea dans divers journaux. M. Lami adressa une lettre ouverte à M. le Maire de Nancy et de nombreux articles furent publiés sur la crise de l'Exposition.

Cette polémique eut sa répercussion au Conseil municipal de Nancy.

Voici un extrait de cette discussion :

« M. Henri Gutton demande la parole. Il déclare qu'il désire poser une question à M. le Maire au sujet d'une lettre à lui adressée par le directeur de l'Exposition, M. Lami, et qu'il a lue dans les journaux.

M. Gutton ajoute que la lettre de M. Lami est « inconvenante » pour deux raisons : 1° parce qu'elle a été envoyée aux journaux en même temps qu'au maire ; 2° par l'expression « avec les dessous qu'il contient » (l'arrêté du maire nommant la commission permanente).

M. Gutton répète qu'il y a « inconvenance » à se servir de ces termes « lorsqu'on voit les noms parus dans l'arrêté ».

M. le maire répond ; il lit son arrêté, puis l'article 7 du règlement de l'Exposition.

M. Beauchet dit ensuite que les membres de la commission permanente sont des « missi dominici » du maire et des adjoints qui ne peuvent surveiller tous les services et s'immiscer dans les détails techniques.

Il déclare que « le zèle et la compétence » des membres de la commission permanente « ne peuvent être suspectés par personne », et, après une légère allusion aux opinions politiques de certains d'entre eux, il ajoute qu'il a connu la lettre de M. Lami par la voie des journaux avant, par conséquent, qu'il ne l'eût reçue.

M. le maire communique alors au conseil une lettre qu'il a écrite immédiatement à M. Lami — et qui lui a été portée vendredi matin.

M. Beauchet priait dans cette lettre le directeur-général de

l'Exposition « de lui fixer les termes de ses déclarations qui semblent équivoques ».

Il lui déclarait que, pour sa part, il lui était impossible de revenir sur une mesure à laquelle M. Lami s'était d'ailleurs rallié dans son cabinet en présence du président et du secrétaire général de la Chambre de commerce.

M. Beauchet terminait en priant M. Lami de remettre sa réponse au porteur du pli.

M. Lami répondit alors en substance :

« Je suis encore sous le coup de l'émotion et même de l'irritation que me cause votre arrêté ; laissez-moi quelques jours de répit. Actuellement une conversation n'amènerait aucun résultat. »

M. le maire écrivit de nouveau à M. Lami une lettre dont voici également la substance :

« Je ne saurais admettre de répit. L'opinion publique a été saisie par vous-même. Il faut une prompte solution. Je vous demande de me dire demain matin samedi, avant dix heures, si vous voulez continuer à assumer sans réserves la direction de l'Exposition. Sinon, je vous considérerai comme démissionnaire. »

Telle est la correspondance échangée. Le conseil a approuvé la façon d'agir du maire.

Quelques jours après, eut lieu à l'Hôtel de Ville la réunion du Comité Supérieur et du Comité du Syndicat de garantie.

Voici un extrait du procès-verbal des deux séances de ces Comités :

Comité supérieur

« Le Comité supérieur de l'Exposition, après avoir entendu les explications de M. le maire, et de M. le président de la Chambre de commerce, ce dernier parlant au nom de cette compagnie,

« Considérant que l'orientation donnée jusqu'ici à l'Exposition était de nature à compromettre le succès de cette entreprise en tant que manifestation originale et régionale de l'activité économique de l'Est,

« Approuve, à l'unanimité des votants, les décisions prises par la municipalité,

« Remercie la Chambre de commerce de son intervention,

« Prend acte de la déclaration faite par M. Lami à M. le maire, le 1^{er} juin, en présence du comité permanent, à savoir qu'il abandonnait ses fonctions,

« Et passe à l'ordre du jour. »

Comité du Syndicat de garantie

« Le Syndicat de garantie, réuni à l'Hôtel de Ville, le 4 juin 1908,

« Considérant que la nouvelle impulsion donnée par la commission permanente à l'Exposition ne peut qu'assurer le succès d'une œuvre à laquelle il a toujours été heureux de contribuer,

« Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter dès à présent la ventilation des dépenses qui doivent rester définitivement à la charge du Syndicat de garantie,

« Demande que cette ventilation soit établie à bref délai, d'accord avec la municipalité, et passe à l'ordre du jour. »

La nomination de M. Laffitte

Voici le décret municipal qui nomme M. Laffitte, directeur-général de l'Exposition de Nancy :

« Par arrêté de M. le Maire, en date du 9 juin 1908, M. Laffitte, secrétaire-général de la Chambre de commerce, est nommé directeur-général de l'Exposition de Nancy, en remplacement de M. Lami, démissionnaire. »

Les établissements de Crédit qui publient des Bulletins à Nancy ont consacré, chacun, un article au nouveau directeur-général. Nous sommes heureux de les reproduire :

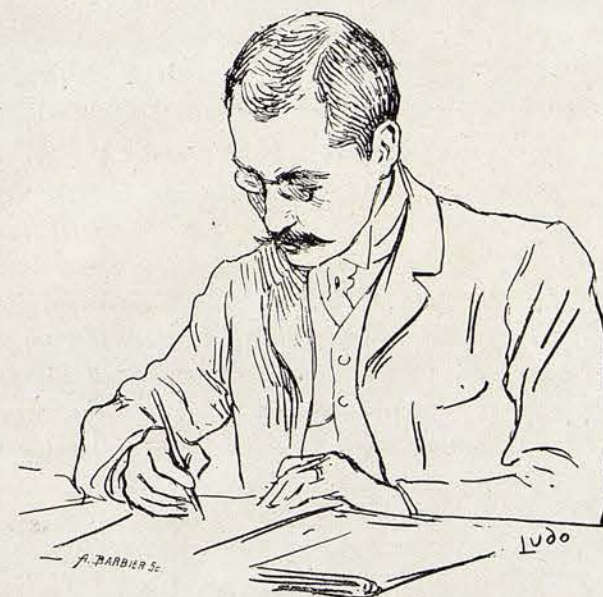
Le Bulletin de la Banque Renaud, édité par *l'Est Républicain*, s'exprime en ces termes :

« On connaît la nomination, comme directeur-général, de M. Laffitte, secrétaire-général de la Chambre de Commerce de Nancy. Tous ceux qui ont vu à l'œuvre M. Laffitte féliciteront la municipalité de ce choix.

Son esprit méthodique et net, son activité féconde et la grande faculté d'assimilation de son intelligence sont autant de gages qu'il sera à la hauteur de l'énorme tâche que lui confie la Ville de Nancy en le chargeant de faire aboutir une œuvre qui parut un moment compromise.

En dehors de sa personnalité même, sa qualité de secrétaire de la Chambre de Commerce donne l'assurance d'une collaboration étroite entre la municipalité et le monde des affaires.

S'appuyant sur un comité de direction permanente composé de personnalités telles que MM. Vilgrain, Villain, Guntz et Gutton, M. Laffitte a foi dans l'œuvre qu'il a entreprise, et cette foi il saura la faire partager.



M. Louis LAFFITTE

M. Louis Laffitte, le nouveau directeur-général de l'Exposition de Nancy, secrétaire général de la Chambre de commerce, a succédé le 9 juin 1908 à M. E.-O. Lami, qui avait résigné ses fonctions le 28 mai.

Il apporte dans l'organisation de l'Exposition une idée directrice qui est celle-ci :

L'Exposition de Nancy doit être l'exposé dans ses éléments et le résumé dans ses résultats de l'œuvre accomplie par la Lorraine depuis la guerre, depuis le jour où, mutilée, elle a pansé ses plaies et s'est reconstituée une personnalité nouvelle.

Cette œuvre est énorme, mais peu connue ; beaucoup même des personnes qui y ont travaillé dans leur sphère n'ont pas conscience de son ampleur. Cela tient au caractère lorrain, qui est froid, peu communicatif, ennemi de la publicité et du bluff.

Mais le moment est venu de mettre cette œuvre en lumière, car si de grandes choses ont été faites, il en reste encore beaucoup à accomplir pour lesquelles la Lorraine ne pourra pas cette fois se suffire à elle-même. C'est la mise en valeur des nouvelles richesses découvertes dans son sous-sol et l'écoulement de ses produits à l'exportation.

L'Exposition de Nancy doit être une œuvre d'analyse et de synthèse.

D'analyse, pour montrer les différents éléments qui concourent à la vie économique du pays : ses approvisionnements en matière

première, qu'elle les tire de son sous-sol ou les fasse venir de l'étranger ; ses moyens de transformation et la vente des produits finis avec ses différents débouchés, soit le cycle complet de la transformation.

De synthèse, pour montrer les résultats obtenus et ce qu'il reste à faire.

Ainsi conçue, l'Exposition sera un précieux enseignement et non pas une kermesse.

Elle doit être aussi complète et aussi variée que possible. Elle sera variée si elle est complète, car la variété est la caractéristique de la région lorraine.

Deux industries y seront prépondérantes : la métallurgie et les arts décoratifs qui sont comme les deux pôles de rayonnement de la Lorraine. Et puisqu'à toute exposition il faut un clou, nous en aurons deux et d'une nature pas banale. »

La Circulaire financière de la *Société nancéenne*, imprime de son côté :

« M. Laffitte, secrétaire-général de la Chambre de Commerce de Nancy vient d'être appelé aux fonctions de directeur-général de l'Exposition de 1909 en remplacement de M. Lami, démissionnaire dans les circonstances que l'on sait. La municipalité ne pouvait faire un meilleur choix ; il faut l'en féliciter sans réserve. Depuis qu'il a pris à Nancy droit de cité, M. Laffitte a fait preuve de rares qualités d'intelligence, de travail, de méthode qui, jointes à la plus parfaite courtoisie, sont bien tout ce qu'exige la situation de directeur-général d'une exposition. MM. Vilgrain, Villain, Guntz et Henri Gutton, membres du Comité permanent, en fait commissaires généraux qui ont assumé avec un magnifique dévouement la charge morale du succès de l'Exposition de Nancy, trouveront en M. Laffitte le collaborateur le plus sûr et le plus averti.

Ce dernier sera lui-même secondé dans la tâche très délicate et très absorbante qui lui incombe par M. Gabriel Sépulchre, ingénieur civil des Mines, secrétaire-général des Sociétés Lorraines de Charbonnages réunies qui a fait ses preuves, lui aussi, et qui, apprécié de tous les industriels, était mieux qualifié que personne pour apporter à l'œuvre de 1909 un concours efficace et dévoué. Que ne reste-t-il 18 mois au lieu de 12 avant l'inauguration !

Avec les merveilleux éléments dont dispose notre région, et des hommes comme MM. Vilgrain, Villain, Guntz et Gutton, assistés de collaborateurs tels que MM. Laffitte et Sépulchre pour les coordonner et les mettre en valeur, un éclatant succès ne ferait doute pour personne. Après tout, en France, à ceux qui veulent rien n'est impossible, et en Lorraine, on veut.



CHOCOLAT LORRAIN

LE COMITÉ D'HONNEUR

On vient de publier les noms des membres du Comité d'honneur :

MM. LE PRÉFET de Meurthe-et-Moselle ; le Général PAU, commandant le 20^e corps d'armée ; GEORGE, premier Président de la Cour d'appel de Nancy ; ADAM, recteur de l'Académie de Nancy ; MÉZIÈRES, sénateur de Meurthe-et-Moselle ; Le Général LANGLOIS, id. ; DEVELLE, sénateur de la Meuse ; POINCARÉ, id. ; HUMBERT, id. ; MÉLINE, sénateur des Vosges ; PARISOT, id. ; FROGIER DE PONTLEROY, id. ; RENAUDAT, sénateur de l'Aube ; Emile GAYOT, id. ; RAMBOURGT, id. ; FAGOT, sénateur des Ardennes ; Albert GÉRARD, id. ; GOBRON, id. ; LÉON BOURGEOIS, sénateur de la Marne ; VALLÉ, id. ; MONFÉUIL-LART, id. ; DANELLE-BERNARDIN, sénateur de la Haute-Marne ; DARBOT, id. ; BIZOT DE FONTENY, id. ; COUYBA, sénateur de la Haute-Saône ; GAUTHIER, id. ; GENOUX, id. ; BERGER, sénateur du Haut-Rhin ; SAILLARD, sénateur du Doubs ; BERNARD, id. ; BORNE, id. ; PHILIPOT, sénateur de la Côte-d'Or ; Edmé PIOT, id. ; H. AICARD, id. ; Stéphen PICHON, sénateur du Jura ; TROUILLOT, id. ; MOLLARD, id. ; CHAPUIS, député de Meurthe-et-Moselle ; FERRI DE LUDRE, id. ; Jean GRILLON, id. ; LEBRUN, id. ; MARIN, id. ; MÉQUILLET, id. ; FERRÉTE, député de la Meuse ; GROSODIER, id. ; LEFÉBURE, id. ; Comte d'ALSACE, député des Vosges ; BOUCHER, id. ; FLAYELLE, id. ; FLEURENT, id. ; KRANTZ, id. ; MATHIS, id. ; SCHMITT, id. ; Albert POULAIN, député des Ardennes ; SANDRIQUE, id. ; DUMAINE, id. ; LASSALLE, id. ; HUBERT, id. ; CASTILLARD, député de l'Aube ; THIÉRY-DELSANUE, id. ;

Paul MEUNIER, id. ; BACHIMONT, id. ; CHARONNAT, id. ; NICOLAS, id. ; DRELON, député de la Marne ; PÉCHADRE, id. ; POZZI, id. ; LENSIR, id. ; HAGUENIN, id. ; Paul BERTRAND, id. ; PERROCHE, id. ; DESOYE, député de la Haute-Marne ; MOUGEOT, id. ; ROZÉ, id. ; SCHNEIDER, député du Haut-Rhin ; RAGALLY, député de la Haute-Saône ; RENOUULT, id. ; PEUREUX, id. ; JEANNENEY, id. ; Marquis de MOUSTIER, député du Doubs ; BEAUQUIER, id. ; JANET, id. ; RÉVILLE, id. ; GIROD, id. ; CAMUZET, député de la Côte-d'Or ; CARNOT, id. ; TENTING, id. ; MESSNER, id. ; MUTEAU, id. ; GÉRARD-VARET, id. ; PONSOT, député du Jura ; Edmond CHAPUIS, id. ; DUMONT, id. ; CÈRE, id. ; DOUMER, député de l'Aisne.

MM. les présidents des Chambres de Commerce : VILGRAIN, de Meurthe-et-Moselle ; VARIN-BERNIER, de la Meuse ; BOUCHER, des Vosges ; Albert DEVILLE, de Charleville ; MORTIER, de l'Aube ; DUMONT, de Dijon ; JOUVANCEAU, du Doubs ; BRESSAND, de la Haute-Marne ; Pétrus JACQUOT, de la Haute-Saône ; DROZ, du Jura ; VINCIENNE, de Châlons-sur-Marne ; De la MORINERIE, de Reims ; BORNEQUE-JAPY, de Belfort ; BENOIT, de Sedan ; BILLET-PETITJEAN, de Baume.

MM. les présidents des Chambres consultatives des Arts et Manufactures : THIAUCOURT, de Remiremont ; Edouard LANG, de Joinville ; Henri BOUCHER, de Givet ; RIGAUD, de St-Claude (Jura) ; DUCEUX, de Saint-Dié ; MAIRE, de Rethel ; LE PRÉSIDENT de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Morez (Jura).

LE COMITÉ SUPÉRIEUR

Nous rappelons aujourd'hui la liste des noms des membres du Comité supérieur de l'Exposition, liste qui a été remaniée et complétée.

MM. BEAUCHET, maire de Nancy, *président* ;

MICHAUT, adjoint au maire, *vice-président* ;

SCHERTZER, président du Syndicat des entrepreneurs, *vice-président* ;

VILGRAIN, président de la Chambre de commerce, *vice-président* ;

AUBIN, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

BERWEILLER, administrateur des Soudières de la Meurthe ;

BETTING, administrateur des grandes Brasseries réunies de Maxéville ;

BOURGON, architecte départemental ;

COANET, secrétaire général de la Société industrielle de l'Est ;

Auguste DAUM, ancien président du Tribunal de commerce ;

De SAINTIGNON, maître de forges ;

Jules FRANÇIN, secrétaire de la Société industrielle de l'Est ;

Paul GEORGEL, avoué, membre du conseil municipal ;

GÉRARD, adjoint au maire ;

Léon GOULETTE, président de l'Association de la presse de l'Est ;

Henri GUTTON, ingénieur, membre du conseil municipal ;

Albert HINZELIN, rédacteur en chef de *l'Impartial* ;

JASSON, architecte municipal ;

Paul L'HUILIER, ancien président de la Chambre de commerce ;

Jules MAJORELLE, industriel, ancien membre du conseil municipal ;

MM. MERCIER, ancien adjoint au maire ;

PIGNOT, président de la Fédération des commerçants de Nancy ;

Paul ROYER, imprimeur, membre du conseil municipal ;

Paul SPIRE, industriel ;

THIOLÈRE, rédacteur en chef de la *Revue industrielle de l'Est* ;

BELLIÉNI, fabricant d'instruments de précision ;

BERTRAND-OSER, ancien négociant ;

GRÉAU, directeur de la Banque de France ;

NÉROT, ingénieur principal à la Compagnie des Chemins de fer de l'Est.

Directeur-Général

M. Louis LAFFITTE.

Comité permanent

MM. Henri GUTTON, ingénieur-architecte ;

VILLAIN, ingénieur des mines ;

GUNTZ, professeur à la Faculté des Sciences ;

VILGRAIN, président de la Chambre de commerce ;

FRANÇOIS, adjoint au maire de Nancy.



NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Concours de Broderie

Un des derniers actes de l'ancien directeur-général de l'Exposition, a été de mettre à exécution le programme qu'il avait développé lors de sa conférence à la salle Poirel en juin 1907 au sujet des dentelles et des broderies lorraines.

Il a fait envoyer à près de 900 maires des communes de Meurthe-et-Moselle, Vosges et Haute-Saône, où se cantonnent principalement les ouvrières en dentelles et en broderies, l'affiche suivante au sujet d'un grand concours gratuit d'ouvrières en dentelles et en broderies :

« Le maire de la commune de _____ a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'il est ouvert, dès maintenant, un concours qui sera tenu au mois de mai 1909, à l'Exposition de Nancy, entre les ouvrières dentellières et brodeuses du département.

« Il ne sera réclamé aucune redevance ; des récompenses consistant en diplômes ou médailles seront distribuées solennellement aux ouvrières dont les travaux auront été primés.

« Il n'est rien spécifié, quant à la nature de ceux-ci : cols, mouchoirs, linge de table, lingerie, rideaux, etc.

« Pour tous les renseignements complémentaires, prière de s'adresser à la Direction de l'Exposition, 142, rue Jeanne-d'Arc.

Les Transports à l'Exposition

Le secrétariat de la presse à l'Exposition de Nancy nous prie d'insérer :

« La question d'un palais des transports à l'Exposition de Nancy a été résolue récemment d'une manière affirmative.

Au fond du terrain Blandan, à l'angle de l'avenue de la Gare, seront établies de vastes rotondes qui permettront l'installation de rails pour le matériel des tramways, des chemins de fer et des automobiles.

La compagnie des Chemins de fer de l'Est a promis formellement son concours officiel ; elle exposera son matériel de luxe le plus récent (locomotives et wagons) ; d'autres compagnies enverront aussi leurs locomotives les plus perfectionnées.

Enfin les grandes maisons de construction de matériel des chemins de fer ont également projeté de très remarquables expositions, notamment la maison si connue de Dietrich-Turckheim, à Lunéville.

La voie de raccordement en construction actuellement à travers le terre-plein de la place de la Croix-de-Bourgogne et le long de la rue de Graffigny, ne sera pas utilisée pour le transbordement des voyageurs pendant la durée de l'Exposition.

Elle servira incessamment et jusqu'à l'ouverture de l'Exposition pour l'apport des matériaux à pied d'œuvre. Elle sera ensuite recouverte de sable sur tout son parcours, notamment dans l'intérieur de l'Exposition, pour ne servir qu'après la clôture.

Un chemin de fer circulaire, genre Decauville, fonctionnera tous les jours et fera le service, pour les visiteurs, tout autour du parc Sainte-Marie et du terrain Blandan.

On peut dire que la question *transports* à l'Exposition sera très bien présentée et mise au point admirablement, grâce au concours des grandes Compagnies et des principales maisons de la région de l'Est. »

Les Fêtes à l'Exposition

Il y a quelques semaines, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'adjoint Chrétien, la commission des fêtes à l'Exposition de

Nancy (section de musique), s'est réunie pour discuter les voies et moyens d'organiser des festivals dominicaux, durant toute la durée de l'Exposition.

Il a été décidé qu'un festival de musique aurait lieu tous les dimanches et jours de fête, et qu'un appel serait fait, dans ce but, aux 1.200 sociétés de musique résidant dans les douze départements de la région de l'Est, dans les provinces belges de Namur et de Liège et dans le Luxembourg. Ces solennités musicales comprendraient chaque fois une vingtaine de Sociétés qui pourraient se disséminer pour jouer sur les places principales de Nancy.

Une prime de 8.000 francs est prévue par l'administration de l'Exposition pour ces fêtes musicales ; la Ville y contribuerait nécessairement pour une autre part et pour le casernement de ces sociétés, soit à l'ancien évêché, s'il est encore disponible, soit dans les vastes locaux du grand séminaire.

Une sous-commission a été nommée pour tout mettre au point et préparer sérieusement tous les détails de cette grosse affaire, qui permettra d'attirer de nombreux visiteurs à Nancy chacun des dimanches d'Exposition.

Les Textiles à l'Exposition

Le Syndicat des Textiles des Vosges avait, pour différentes raisons, cru devoir, jusqu'à présent, refuser sa participation à l'Exposition de Nancy de 1909.

C'aurait été pour une manifestation industrielle régionale, comme doit être l'Exposition nancéienne, une très regrettable lacune que cette abstention de l'importante industrie cotonnière des Vosges.

Aussi, à peine installé dans ses fonctions, le nouveau directeur-général de l'Exposition considéra-t-il comme un devoir d'entrer en négociation avec le Syndicat des Textiles pour obtenir une décision plus favorable.

L'initiative de M. Laffitte, secondée par l'action de M. Alfred Marchal, filateur, à Lunéville, et membre correspondant de la Chambre de Commerce de Nancy, a été couronnée du succès le plus complet.

Dans sa dernière réunion, en effet, le Syndicat a décidé que par suite de l'orientation nouvelle donnée à l'Exposition par la Chambre de Commerce de Nancy et le caractère en quelque sorte didactique qu'aurait désormais cette entreprise sous sa nouvelle direction, il exposerait à Nancy, en 1909.

Tous les amis de Nancy seront heureux de la résolution prise par le Syndicat des Textiles des Vosges et, en l'en remerciant, seront reconnaissants à MM. Marchal et Laffitte de leur utile intervention.

Union Régionaliste Lorraine

Dans sa dernière réunion, le conseil de l'*Union Régionaliste Lorraine* s'est occupé de l'organisation d'un congrès régionaliste à Nancy pendant l'Exposition de 1909. Le but de ce congrès sera l'étude des grandes questions administratives qui intéressent le pays et que la méthode régionaliste résoud au mieux de tous les intérêts. La base des travaux sera le remarquable « projet de décentralisation » que rédigèrent en 1865 plusieurs de nos concitoyens et qui reçut l'adhésion des hommes les plus distingués de l'époque. Reprendre ce projet, l'adapter aux nécessités nouvelles, en dégager un programme actuel et immédiatement réalisable, telle sera l'œuvre du Congrès régionaliste de Nancy 1909.

LES COMITÉS ET LES EXPOSANTS

Extrait du Rapport de M. Coanet, présenté au Comité permanent

Fonctionnement des Comités d'Admission. — Pour assurer le fonctionnement des Comités d'admission, il est nécessaire de créer, dans chaque groupe, un aussi grand nombre de classes que possible, et, dans chaque classe, un bureau composé au minimum d'un président et d'un secrétaire. Dans de grandes Expositions, il arrive fréquemment que le Comité de classe comprend seulement un bureau composé d'un président et d'un secrétaire et pas de membres. Ce procédé permet de créer un Comité de classe, même pour les petites industries.

Le but de cette multiplication des classes et des bureaux est de favoriser le recrutement des exposants, car il s'établit une sorte d'émulation entre ces Comités, dont les présidents ont à cœur de réunir chacun le plus grand nombre d'exposants et de couvrir la plus grande surface.

On admet trois sortes d'exposants :

- 1° Les Expositions individuelles ;
- 2° Les Expositions d'ensemble ;
- 3° Les Expositions collectives.

Les Expositions d'ensemble se distinguent des Expositions collectives en ce que chacun des exposants d'ensemble concourt pour une récompense individuelle, tandis que dans l'exposition collective, il y a une seule récompense pour la collectivité.

Pour toute Exposition collective ou d'ensemble, le Comité doit exiger que la collectivité se désigne un chef responsable et avec lequel seul le Comité traite.

Caractère de l'Exposition de Nancy. — Les Comités de classe doivent, en effet, être un des rouages les plus importants dans l'organisation de l'Exposition de Nancy.

Ce sont eux qui sont chargés d'assurer le caractère original et régional de l'Exposition. Selon les vœux exprimés à maintes reprises par l'opinion publique et par la presse, le Comité supérieur a décidé que l'Exposition devait garder un caractère régional, mais le Comité supérieur a dû songer aussi que, pour assurer la réussite de l'Exposition au point de vue budgétaire, il était impossible d'appliquer ce principe dans toute sa rigueur, il a donc adopté une formule qui concilie à la fois les intérêts régionaux et le succès matériel de l'Exposition.

Cette formule est la suivante : On admettra avant tout, dans chaque classe, dans chaque industrie, les exposants régionaux, de façon à avoir une exposition nettement régionale, mais on acceptera également le concours des éléments étrangers à la région, à la condition qu'il s'agisse d'articles ne se produisant pas dans la région et à condition qu'on présente des Expositions réellement intéressantes.

Cette formule est nécessairement un peu vague et le Comité supérieur l'a employée à dessein, parce que dans sa pensée, il appartenait aux Comités de classe d'appliquer cette formule plutôt dans son esprit que dans sa lettre. Les Comités de classe sont composés des industriels et des négociants les plus notables de la région, il n'y a donc pas de meilleurs juges qu'eux en cette matière ; ils auront donc, dans leur travail d'admission des exposants, à tenir toujours compte de ce principe, qu'on ne doit admettre des étrangers à la région que lorsque ces exposants étrangers seront nécessaires au succès d'une classe.

Les Comités d'admission, après avoir rempli leur première fonction, qui consiste, en résumé, à recruter le plus grand nombre d'exposants possible, ont à statuer ensuite sur leur admission. Cette admission doit être proposée par le bureau du Comité de classe, à une réunion générale de ce Comité qui

discute l'admission et prend une décision soumise ensuite à la Direction générale, qui fait parvenir alors à chaque exposant admis un certificat d'admission.

Fonctionnement des Comités d'installation. — Quand toutes les demandes des exposants ont été examinées et les exposants admis, le Comité d'admission fait place, à ce moment, au Comité d'installation. Il est presque de règle que le Comité d'admission devienne Comité d'installation. Cependant, à ce moment, à l'occasion de ce changement de titre et d'attribution, on ne nomme pas du Comité d'installation les membres non exposants, sauf quelques exceptions, et on ajoute les personnalités marquantes qui ont décidé d'exposer.

Le rôle essentiel du Comité d'installation est l'organisation intérieure de chaque classe, l'établissement du prix de revient global de la classe et de la répartition des emplacements aux divers exposants, en leur faisant connaître le prix des emplacements.

Les présidents et bureaux de groupe ne devront pas oublier que l'administration de l'Exposition leur fournit seulement, moyennant le prix convenu, une surface de tant de mètres carrés, située dans tel palais et contiguë à telle ou telle autre classe, mais que c'est aux présidents et bureaux de groupe qu'il appartient de décider de l'emplacement, de la largeur et du nombre des allées, de fixer le groupement des vitrines et leur répartition dans la surface qui leur est concédée, en tenant compte seulement des points fixes qui leur seront indiqués par le Directeur général, comme représentant l'entrée et la sortie de la classe.

Il résulte de ce qui précède que les présidents doivent combiner l'installation de leur classe en perdant le moins de place possible pour les allées et les passages, puisque c'est un emplacement perdu que la classe paie, mais dont elle est obligée de se récupérer sur chaque exposant. Il faut compter, en général, que les allées doivent avoir un minimum de trois mètres de large.

Un ou plusieurs architectes seront désignés et mis à la disposition de chaque classe par le Directeur général, pour l'aménagement intérieur des groupes et des classes.

Le bureau de chaque classe doit soumettre les plans établis par l'architecte de la classe à différents entrepreneurs, pour obtenir des offres d'exécution à forfait à des prix avantageux.

Dans ce choix, les présidents de classes et de groupes ne peuvent prendre de décision définitive sans avoir consulté le Directeur général, qui pourra toujours éliminer les entrepreneurs qui n'offriraient pas les garanties d'exécution *en temps voulu*.

Le bureau de chaque groupe devra, pour son traité avec l'entrepreneur, suivre un cahier des charges dont le type lui sera remis par la Direction générale, mais auquel il pourra et devra ajouter les détails et garanties spéciales qui seraient nécessités par sa classe.

Etablissement des prix. — C'est de la discussion de ces prix de forfait que dépend le prix demandé à chaque exposant, car il ne faut pas se dissimuler que, dans une Exposition, le prix de l'emplacement payé à la direction de l'Exposition est peu de chose à côté de la note à payer à l'entrepreneur pour l'aménagement intérieur. Donc, il faut que les bureaux de groupe discutent très sérieusement ce forfait en mettant en concurrence plusieurs entrepreneurs. Il arrive, dans certaines Expositions, que des bureaux de classe, plus avisés que d'autres, obtiennent des différences se montant à 200 francs par mètre de façade de vitrine.

Ces dépenses d'aménagement intérieur se décomposent comme suit :

- 1° La fourniture de la vitrine ou de ce qui en tient lieu ;

2° L'installation et l'ornementation générale du groupe.

Pour les vitrines, le président de chaque groupe doit assurer, dans son groupe, l'unité de style et s'informer du style adopté par les groupes voisins pour ne pas prendre le même, ni la même couleur de bois, ni les mêmes nuances de tentures, de façon à obtenir, dans chaque palais, une grande variété d'effets.

Les présidents doivent s'attacher à choisir des vitrines élevées avec soubassements très bas, des glaces aussi grandes que possible et le minimum de traverses.

Dans chaque frise de vitrine, l'entrepreneur doit comprendre, dans le prix convenu, l'inscription en lettres dorées de la raison sociale de l'exposant, avec son adresse. On ne doit admettre aucune adjonction à la raison sociale et adresse, et toutes ces inscriptions doivent être uniformes comme grandeur et genre de lettres employées.

L'entrepreneur doit comprendre dans son forfait : l'installation, l'établissement de cette vitrine, et tous risques d'emballage, de montage, de réparations, d'entretien et d'assurance de cette vitrine, depuis sa sortie de ses ateliers jusqu'à sa rentrée.

Les bureaux de groupe ne doivent pas oublier qu'ils ont un grand intérêt pécuniaire à s'adresser à des entrepreneurs ayant ce matériel spécial, prêt d'avance et dont, en fait, ils ne font payer que la location et non la valeur intrinsèque.

Dans l'installation et l'ornementation du groupe dans son ensemble, il ne faut pas omettre le linoléum et le gardiennage.

Le président et son bureau, pour établir exactement le prix de revient de leur classe, doivent donc :

- 1° Connaître le prix demandé pour la surface par l'Administration de l'Exposition ;
- 2° Y ajouter le prix demandé par l'entrepreneur pour les vitrines, ou installations en tenant lieu ;
- 3° Y ajouter le prix demandé par l'entrepreneur pour l'ornementation et l'installation de la classe ;
- 4° Y ajouter les frais de gardiennage ;
- 5° Y ajouter les frais d'éclairage (s'il y a lieu).

L'addition de ces cinq éléments leur fournira donc le prix de revient total de la classe.

C'est ce prix total de revient de la classe qu'ils ont la charge de répartir entre les divers exposants, de façon à pouvoir dire, à chacun d'entre eux, le prix approximatif de leur exposition.

Il est de règle, dans toutes les Expositions, que ce prix indiqué à chaque exposant comme prix approximatif et probable, doit être très sérieusement majoré par le bureau de classe. Il faut avant tout, en pareille matière, se garder des surprises et il vaut beaucoup mieux demander plus et pouvoir faire ensuite, au moment du règlement des comptes, une ristourne importante. Dans toutes les dernières Expositions sérieuses, cette ristourne a atteint jusqu'à 25 p. 100, ce qui prouve que, volontairement, les présidents de groupe avaient majoré de 25 p. 100 les prix de revient de leurs classes.

Il faut, de toute nécessité, employer ce procédé.

Quand le président a ainsi obtenu son prix de revient global de la classe, il faut qu'il convertisse ce prix global en un prix unitaire proportionnel à la surface, aux façades et à divers éléments variables de chaque exposant.

Pour une classe se composant de vitrines, le prix unitaire doit être ramené à un prix du mètre de façade de vitrine, mais en tenant compte de ceci :

1° L'exposant qui ne prend qu'un mètre doit payer 10 p. 100 de plus que celui qui dépasse un mètre.

2° Le mètre de retour de vitrine est établi à raison de 50 p. 100 de moins que celui de façade. L'intérêt du bureau de classe est donc de multiplier les vitrines avec retour, puisqu'alors un exposant qui a deux mètres de façade, avec retour de chaque côté,

n'occupera pas plus de place que celui qui a simplement deux mètres de façade, et cependant il paiera son emplacement 50 p. 100 plus cher.

3° Une vitrine isolée doit être payée 50 p. 100 plus cher que sa longueur de façade ne l'indique.

Le même système de majoration doit être employé dans les classes où, au lieu de vitrines, il y a des stands.

En général, toute place privilégiée pour un motif quelconque, doit être majorée ; c'est ainsi que chaque président peut arriver à garder le bon accord parmi tous les exposants de sa classe, en faisant payer des majorations importantes pour les places offrant des avantages.

Installation intérieure des vitrines. — Le Comité d'installation doit, en novembre, annoncer aux exposants inscrits et admis :

- 1° Que leur demande est définitivement acceptée ;
- 2° Que leur demande est désormais convertie en engagement ferme ;
- 3° Que l'emplacement qu'occupera chaque Exposition n'est pas encore définitivement établi ; que le projet est à l'étude ;
- 4° Que, cependant, le Comité estime approximativement que la dépense représentant les frais d'organisation, d'aménagement, de décoration intérieure et de surveillance de la classe, soit estimée à par mètre de façade de vitrine, ou à tant le mètre carré de surface, ou à tant par mètre carré de surface murale ;
- 5° Que, seuls, les frais d'aménagement intérieur de la vitrine ou du stand, ou de la cimaise, restent à la charge de l'exposant ;
- 6° Que, afin de couvrir les premiers frais, le Comité a décidé de demander à chaque exposant un premier versement fixe de 300 francs, dont il sera présenté reçu ;
- 7° Que, dès que les emplacements auront été définitivement fixés, le trésorier du Comité fera parvenir le décompte exact de la dépense et indiquera les dates auxquelles il fera présenter les reçus.

Ce versement de 300 francs pourrait être demandé dès septembre ou octobre, car certaines classes opèrent ainsi.

Pour les collectivités, on perçoit cet acompte de 300 francs, plus 100 francs par membre composant la collectivité, mais en s'adressant seulement au chef de cette collectivité.

L'installation intérieure de la vitrine de chaque exposant reste à sa charge, sous réserve de l'approbation générale par l'architecte de la classe. Au cas où un exposant confiera ce travail à un entrepreneur, cet entrepreneur se charge, moyennant un prix forfaitaire, des opérations suivantes :

- Manutention des caisses à l'arrivée et au départ ;
- Formalités de douane et d'octroi, s'il y a lieu ;
- Frais de transit, frais de plombs ;
- Frais de passavant ;
- Travaux de menuiserie dans l'intérieur de la vitrine ;
- Garniture en satinette, peluche, velours, ou autre ;
- Velum particulier de chaque vitrine ;
- Installation et étalage des marchandises ;
- Entretien de la vitrine et des marchandises en état de propreté, pendant la durée de l'Exposition ;
- Représentation de l'exposant auprès des administrations, du Jury et du public ;
- Réexpédition des colis ;
- En un mot, tous les frais de départ et de retour des marchandises ;
- L'assurance des marchandises reste à la charge de chaque exposant, lequel traite directement comme il l'entend.



AUTOUR DE L'EXPOSITION

L'Est républicain a publié en « Opinion » l'intéressant article suivant ; signé : *Un Contribuable*.

« Voici donc, par la force des choses et la démission, ou plutôt, le départ du directeur, la question de l'Exposition placée sous son vrai jour devant l'opinion. Ce que certains esprits, adversaires, dit-on, de l'Exposition, diagnostiquaient des lenteurs, des fausses manœuvres et des dissensions qui naissent au sein de l'organisation, s'est produit. Malgré des articles plus ou moins pompeux destinés à entraîner, malgré eux, et malgré les événements, le public et les exposants, l'Exposition ne marchait pas.

Le maire de Nancy a constaté que les industriels n'avaient pas été attirés vers cette manifestation et véritablement, les 250 exposants acquis aujourd'hui par notre Exposition internationale représentent une quantité insignifiante. Aussi pour gagner du

temps et de nouvelles adhésions, on remet en question la date de l'Exposition. — La récente Exposition de Liège avait réuni 5.261 exposants français récompensés.

*Qui a voulu l'Exposition ? — Le commerce — L'industrie
Les entrepreneurs d'Exposition*

L'Exposition est faite, dit-on, pour favoriser le commerce et l'industrie de notre région. Il en est toujours ainsi, c'est le grand argument, la principale raison invoquée ; mais, chose excessivement curieuse, ce ne sont jamais ni les commerçants, ni les industriels, les premiers intéressés, croirait-on, et ceux qui doivent en tirer un profit immédiat et appréciable qui se mettent en tête d'organiser ces manifestations. Non, ils comprennent, paraît-il, si peu leurs intérêts que d'autres doivent y songer pour eux.

(A suivre).

DERNIÈRE HEURE

OU EN EST L'EXPOSITION

On a pu se préoccuper dans le public du silence gardé autour de l'Exposition de Nancy, depuis la constitution du comité permanent et la nomination du nouveau directeur-général, M. Louis Laffitte.

Mais si les promoteurs de l'entreprise ont peu parlé, ils ont agi et réussi, depuis un mois, à déblayer une situation compliquée de difficultés dont quelques-unes semblaient insolubles.

De la promenade que nous venons de faire dans les bureaux de la rue Jeanne-d'Arc et au terrain Blandan, il résulte que l'avenir de l'Exposition de Nancy nous paraît désormais assuré. Il ne s'agit plus d'une simple et banale entreprise commerciale, mais bien d'une œuvre collective, qui sera un admirable groupement de toutes les ressources industrielles, commerciales et artistiques de la Lorraine et de l'Est de la France, en même temps qu'une heureuse évocation de notre passé provincial.

Le programme du comité permanent et du nouveau directeur-général consacre l'accord de tous les groupements et de toutes les forces qui veulent contribuer au succès de l'œuvre : Municipalité de Nancy, Comité supérieur de l'Exposition, Chambre de commerce, Université, Société industrielle de l'Est, etc. Une même confiance, un même espoir les animent.

Une rapide visite aux bureaux de l'Exposition et sur les divers chantiers du terrain Blandan et du parc Sainte-Marie, suffit à montrer qu'il y a quelque chose de changé depuis un mois et que partout on est en plein travail. Les bureaux ont reçu une organisation nouvelle et méthodique qui facilitera la tâche aux nombreux comités de classes, récemment constitués.

Dans le parc Sainte-Marie, s'avance l'implantation des pavillons. On procède au piquetage du pavillon de l'Ecole de Nancy, du grand restaurant qu'édifiera le consortium des brasseurs. On creuse le puits qui donnera l'eau nécessaire à l'aquarium géant et au water-chute.

On délimite aussi l'emplacement de la grande ferme lorraine

LA MONDIALE C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie
A FRAIS DE GESTION LIMITÉS
Siège Social : LILLE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Délivre une police incontestable valable pour le Monde entier

DIRECTEURS DIVISIONNAIRES :
S. MERCIER & E. BONNE, 33-35, rue Saint-Jean, NANCY

où l'on trouvera réuni tout ce qui pourra intéresser l'industrie agricole de nos régions.

Les frères Planchin poursuivent activement le forage de leur puits artésien pour la recherche des eaux minérales et thermales.

Dans le terrain Blandan, toutes les canalisations sont terminées, ainsi que les cubes en maçonnerie qui vont recevoir les fermes et supports métalliques des palais.

Les matériaux et les fers qui formeront l'ossature des palais ont été amenés à pied d'œuvre par la voie ferrée qui relie depuis plusieurs jours l'Exposition à la gare de Nancy.

Ajoutons que le nombre et la qualité des exposants vont sans cesse en augmentant. La participation de l'industrie de la brasserie et de celle des textiles promet d'être particulièrement brillante.

Des efforts considérables ont été faits, et l'on peut maintenant affirmer, grâce à ces adhésions nouvelles et si importantes, que notre Exposition de Nancy-1909 aura un grand caractère.

On s'est beaucoup occupé, en ces derniers jours, d'une œuvre spéciale qui est appelée à un grand succès : les questions d'hygiène sociale, auxquelles on a heureusement joint les œuvres post-scolaires et militaires, les prolonges et tous ces groupements de solidarité et de mutualité qui sont à l'ordre du jour.

En résumé, la situation qui, au 7 juin dernier, paraissait de nature à compromettre le succès de notre grande Exposition nancéienne de 1909, est aujourd'hui excellente.

Tous les services fonctionnent admirablement, et avec un zèle et une activité dont le directeur-général et les membres du comité permanent donnent l'exemple quotidien.

Il ne faut pas se lasser de le redire : l'Exposition de Nancy est entre bonnes mains et les volontés qui la dirigent sont bien résolues à tout tenter pour la mener à un brillant succès.

L'Administrateur-Gérant : EDOUARD THOMAS

Etablissements Albert Barbier 4, Quai Choiseul, Nancy

MAISON SPÉCIALE DE BLANC
A. BEYCK — L-Em. VALENTIN, Successeur
9, Rue Saint-Dizier, NANCY

TROUSSEAUX — LAYETTES
BRODERIE A LA MAIN
ATELIER DE DESSINATEUR

L'EXPOSITION DE NANCY EN 1909

LE DIRECTEUR. LES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT



M. LAFFITTE



M. VILGRAIN

M. Louis Laffitte

M. Louis Laffitte, le nouveau directeur-général de l'Exposition de Nancy, n'a que 35 ans, étant né à Pau, le 6 juin 1873.

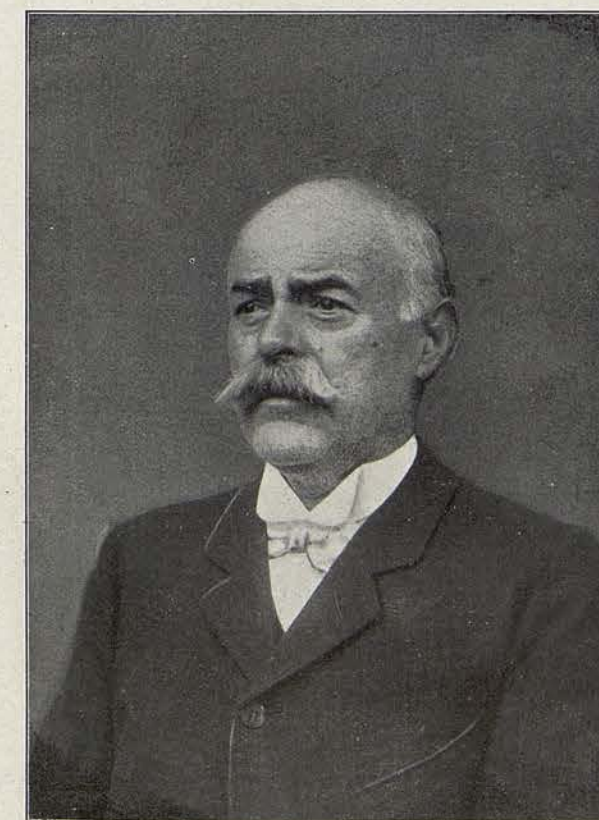
Tout jeune encore, après de brillantes études, M. Laffitte fut chargé de missions et nommé conseiller du commerce extérieur. Il occupait d'importantes fonctions à Nantes, quand il fut appelé à Nancy en 1907, comme secrétaire général de la Chambre de Commerce et directeur de l'Office économique de Meurthe-et-Moselle.

Esprit très ordonné, travailleur infatigable, caractère un peu froid mais très droit, M. Laffitte réussira certainement dans la grande tâche qui lui est confiée, s'il sait s'entourer de compétences et de dévouements et ne pas vouloir s'occuper des menus détails de l'œuvre de ses collaborateurs.

M. Vilgrain

M. Vilgrain Louis-Antoine, est né à Metz, le 3 janvier 1854 ; il a donc 54 ans.

Il est président de la Chambre de Commerce de Nancy, gérant de la Société Vilgrain et C^{ie}, administrateur de la succursale de la



M. FRANÇOIS



M GUNTZ

Banque de France à Nancy, président du Conseil d'administration des Sociétés lorraines des Charbonnages réunies, vice-président de la Société industrielle de l'Est, président du Syndicat des grains et farines de l'Est, membre du comité permanent de l'Exposition.

M. François

M. Edouard François, ancien négociant à Nancy, aujourd'hui retiré dans les quartiers avoisinant l'Exposition, est l'homme de bon sens pratique par excellence.

Il fut élu successivement membre du conseil municipal, conseiller général en 1907, comme candidat du commerce ; enfin, adjoint au maire en 1908.

M. François est membre de nombreuses sociétés nanciennes, où ses avis judicieux ont été fort goûtés toujours. C'est un homme de bonne volonté et de bon conseil. Sa place était marquée au Comité permanent, où il rendra d'utiles services. M. François est né à Noisseville (Lorraine) le 9 mars 1853. Il fut longtemps capitaine de territoriale.

M. Guntz

M. Antoine Guntz est né le 9 janvier 1859, à Haguenau (Alsace). C'est un ancien et brillant élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des sciences physiques, docteur ès sciences physiques, professeur de chimie minérale à l'Institut chimique de la Faculté des sciences, lauréat des prix Saintoux et Lacaze à l'Académie des sciences, secrétaire général de l'œuvre lorraine des tuberculeux, officier de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Gutton

M. Henri Gutton est né à Nancy en 1851. C'est un ancien élève de l'Ecole polytechnique et un officier du génie démissionnaire.



M. GUTTON

Il a créé à Nancy, en 1877, un cabinet d'architecture, mais ses goûts et ses origines l'ont porté plus spécialement du côté des affaires industrielles, parmi lesquelles son plus beau titre comme ingénieur est sans contredit le tramway électrique de la Schlucht et du Hohneck dont l'ensemble et les détails ont été étudiés sur ses plans ou sur son inspiration. Il s'en occupe activement ainsi

que du Syndicat d'initiative des Vosges et de Nancy, fondé en 1903 par M. Léon Goulette, et dont M. Henri Gutton est le président.

Nous savons qu'il compte avant peu nous doter des tramways suburbains de Nancy à Dombasle et de Nancy à Pont-Saint-Vincent dont les études ont absorbé tous ses instants depuis deux ans.

Malgré les lenteurs administratives, M. Henri Gutton espère pouvoir mettre ces deux lignes en exploitation pour le mois de juillet 1909, et il suffit de voir le mouvement du tramway de Champigneulle pour apprécier combien l'ouverture de ces lignes serait intéressante pour notre Exposition.

M. Gutton fait partie du conseil municipal de Nancy depuis l'année 1900 ; il est administrateur de plusieurs sociétés industrielles, vice-président de la Société immobilière des logements d'ouvriers, etc.

M. Villain

M. François Villain, membre du Comité permanent de l'Exposition de Nancy, est né en 1853 à Etingry (Ardennes). C'est encore un ancien polytechnicien, ingénieur des mines en congé.

M. Villain est administrateur délégué de forges et d'aciéries dans le Nord et dans l'Est, vice-président de la Société industrielle de l'Est, vice-président de l'Académie de Stanislas, membre correspondant de la Chambre de Commerce de Nancy, chevalier de la Légion d'honneur.

Son rôle dans le Comité permanent est très considérable.



M. VILLAIN

LES TRAVAUX DU COMITÉ PERMANENT

Voici le procès-verbal de la Séance du Comité permanent de l'Exposition (13 juin 1908).

« Le 13 juin 1908, sur l'initiative du Comité permanent de l'Exposition de Nancy, tous les Présidents et Secrétaires de groupes et de classes ainsi que les délégués du Comité supérieur auprès de ces groupes, se sont réunis dans le Salon carré de l'Hôtel de Ville pour délibérer sur les mesures à prendre en vue d'assurer l'orientation nouvelle de l'Exposition et achever l'organisation des Comités de classes.

Etaient présents : MM. Vilgrain, Villain, Guntz, Gutton, Membres du Comité permanent ; Laffitte, Directeur général de l'Exposition ; MM. Bertrand, Schertzer, Berveiller, Francin, Spire, Aubin, Membres du Comité supérieur.

MM.

Adam, Colleson, Floquet (Groupe I).

Antonin, Daum, Prouvé (Groupe II).

Bellien, Dupont, Humblot, Jacquot (Groupe III).

Claude, Fould, Gréau, Lepoire, Payelle (Groupe IV).

Donders, Hahn, Joubert, Masson, Mauduit (Groupe V).

Brun (Groupe VI).

Lombard, Main, Toussaint, Weisseburger (Groupe VII).

Delchard, Dubost, Créange, Francin père, Ney, Pernot, Sorel (Groupe VIII).

Arth, Gérard (Groupe IX).

Busselot, Elardin, Girard-Thouvenel, Trampitsch (Groupe X).

Crevoisier (de), Crousse, Lhuillier, Meixmoron (Jean de) (Groupe XI).

Bouville (de), Fleichel, Guyot, Rodolfe, Vergne (Groupe XII).

Betting, Simon (Groupe XIII).

Jambois, Lallement, Macé (Groupe XIV).

Chenut, Entrepreneur général des travaux de l'Exposition.

Perbal, Ingénieur-Constructeur.

Fayolle, Ingénieur en chef des services techniques.

MM. Francin et Spire sont nommés secrétaires de la séance.

Un document intitulé « Instruction n° 1 » pour les Présidents des groupes est remis à tous les Membres présents.

M. Gutton préside la séance assisté de MM. Vilgrain, Président de la Chambre de Commerce ; Villain, Vice-Président de la Société Industrielle de l'Est ; Guntz, Professeur à la Faculté des Sciences ; Laffitte, Directeur général de l'Exposition.

L'ordre du jour était le suivant :

1° Marche des travaux ;

2° Rôle des délégués du Comité supérieur aux Commissions de classement (Rapporteur M. Villain) ;

3° Les Commissions de classement. — Rôle des bureaux (Rapporteur M. Coanet) ;

4° De la nécessité de compléter les Commissions.

M. Gutton rappelle dans quelles conditions l'Assemblée a été convoquée. Au moment où un changement important s'opère dans l'Administration de l'Exposition, le Comité permanent a pensé qu'il était nécessaire de ne pas tarder à convoquer les Présidents de groupes afin d'attirer leur attention sur l'importance de la mission qui leur est désormais dévolue.

M. Gutton invite M. Villain, Membre du Comité permanent, à faire connaître à l'Assemblée le programme des Comités. M. Villain prend la parole.

La première question qui se pose est celle de savoir si l'Exposition sera prête. Cette question a déjà été posée à la Municipalité et au Comité permanent.

L'Exposition sera prête si les entrepreneurs tiennent les engagements qu'ils ont souscrits. Dans les contrats qui sont passés journellement avec les entrepreneurs, on insère des clauses relatives aux délais d'exécution qui ne sont pas toujours strictement observées. On se montre la plupart du temps assez « coulant » pour l'application de ces clauses. Ici, nous sommes en présence d'une espèce toute particulière. Un retard dans l'exécution des constructions peut entraîner des conséquences très dommageables pour l'entreprise. La direction de l'Exposition tient donc à dire publiquement à MM. les Entrepreneurs que les clauses relatives aux délais seront appliquées dans toute leur rigueur.

L'article 7 du cahier des charges, accepté par M. Chenut, contient les dispositions suivantes :

Ordres et délais de livraison. — Les bâtiments faisant l'objet des deux lots ci-dessous devront être montés parfaitement couverts et clos de façon à ce que l'Administration et les exposants puissent par tous les temps travailler aux aménagements intérieurs, au plus tard pour le quinze (15) novembre 1908 et dans l'ordre suivant :

Lot n° 1 Métallurgie et Chaudières	Lot n° 2 ^{er} grâce à Autres Bâtimens
Achèvement du montage, 31 août 1908	1 ^{er} octobre 1908
Achèvement de la couverture, 23 sept. 1908	15 octobre 1908
Livraison définitive en l'état ci-dessus 1 ^{er} novembre	15 novembre

M. Chenut confirme que les délais acceptés par lui dans son traité avec la Ville de Nancy, se rapportant à la partie purement constructive des Palais qu'il doit édifier au terrain Blandan, seront scrupuleusement tenus.

Cependant, les retards apportés au Palais de la Métallurgie ont fait perdre à cette construction son tour de faveur. Ce bâtiment ne sera pas terminé le premier, mais l'essentiel c'est que tous les Palais soient construits et couverts pour le 15 novembre.

En conclusion, les Palais nos 2, 3, 4, 5 et 6, seront livrés complètement clos et couverts pour le 15 novembre 1908, comme il est dit au premier paragraphe de son traité.

D'autre part, n'étant pas encore en possession des dessins d'exécution de la décoration des façades sur la grande allée des Palais nos 2, 3, 4, 5 et 6, non plus que des plans d'exécution du Palais des Fêtes n° 1, ni de la Porte Monumentale, M. Chenut a dû maintenir les réserves formulées dans sa lettre du 1^{er} mai 1908 et renouvelées à plusieurs reprises auprès de M. le Maire.

M. Villain remercie M. Chenut des déclarations qu'il a faites ; il exprime l'espoir que les entrepreneurs seconderont l'Administration de leur mieux. L'œuvre à laquelle ils se sont attelés est de celles qui doivent bénéficier du concours de toutes les bonnes volontés. M. Chenut assure l'Assemblée de tout son dévouement à l'œuvre commune.

L'ordre du jour appelle la seconde question. M. Gutton invite M. Vilgrain, Président de la Chambre de Commerce, à donner quelques indications sur le changement qui vient de s'opérer dans l'Administration de l'Exposition.

M. Vilgrain expose que la Municipalité avait institué, pour préparer l'Exposition, une Direction générale, un Comité supérieur et des Commissions. Le Directeur général était chargé d'administrer l'entreprise, de préparer les traités entre les entrepreneurs et les fournisseurs, d'organiser des attractions. Le Comité supérieur avait un rôle purement consultatif et défini dans l'article 7 du règlement. Il devait donner son avis sur les plans généraux, sur l'importance respective des groupes, en un mot sur tout ce qui concernait le caractère général de l'Exposition. Les Comités de classes devaient provoquer les adhésions d'exposants, se prononcer sur les admissions, organiser chacun leur classe comme décoration, fixer les emplacements. Ces trois organismes pouvaient et devaient assurer le succès de l'Exposition par une collaboration continue et en se renseignant mutuellement. Mais le mécanisme fut faussé dès la première heure par M. Lami, qui a voulu tout concentrer dans ses mains et qui se refusait même à renseigner le Comité supérieur et les Commissions.

Méconnaissant les intentions des personnalités lorraines, qui voulaient réaliser avant tout une œuvre originale, adaptée au milieu, il était en train de refaire la banale exposition provinciale tant de fois vue.

Un conflit est né de ces divergences de vue, à la suite duquel M. Lami s'est retiré.

M. le Maire a donc chargé trois personnes : MM. Vilgrain, Villain et Guntz, représentant la Chambre de Commerce, la Société Industrielle et l'Université, en leur adjoignant deux membres du Conseil municipal : M. Gutton, et un adjoint M. François, de reprendre l'œuvre et de la mener à bien.

Escomptant les concours dont nous avons besoin, dit M. Vilgrain, nous avons accepté. Sur notre demande, M. Laffitte a été nommé directeur général de l'Exposition. M. Laffitte est depuis dix-huit mois mêlé intimement au mouvement industriel de la